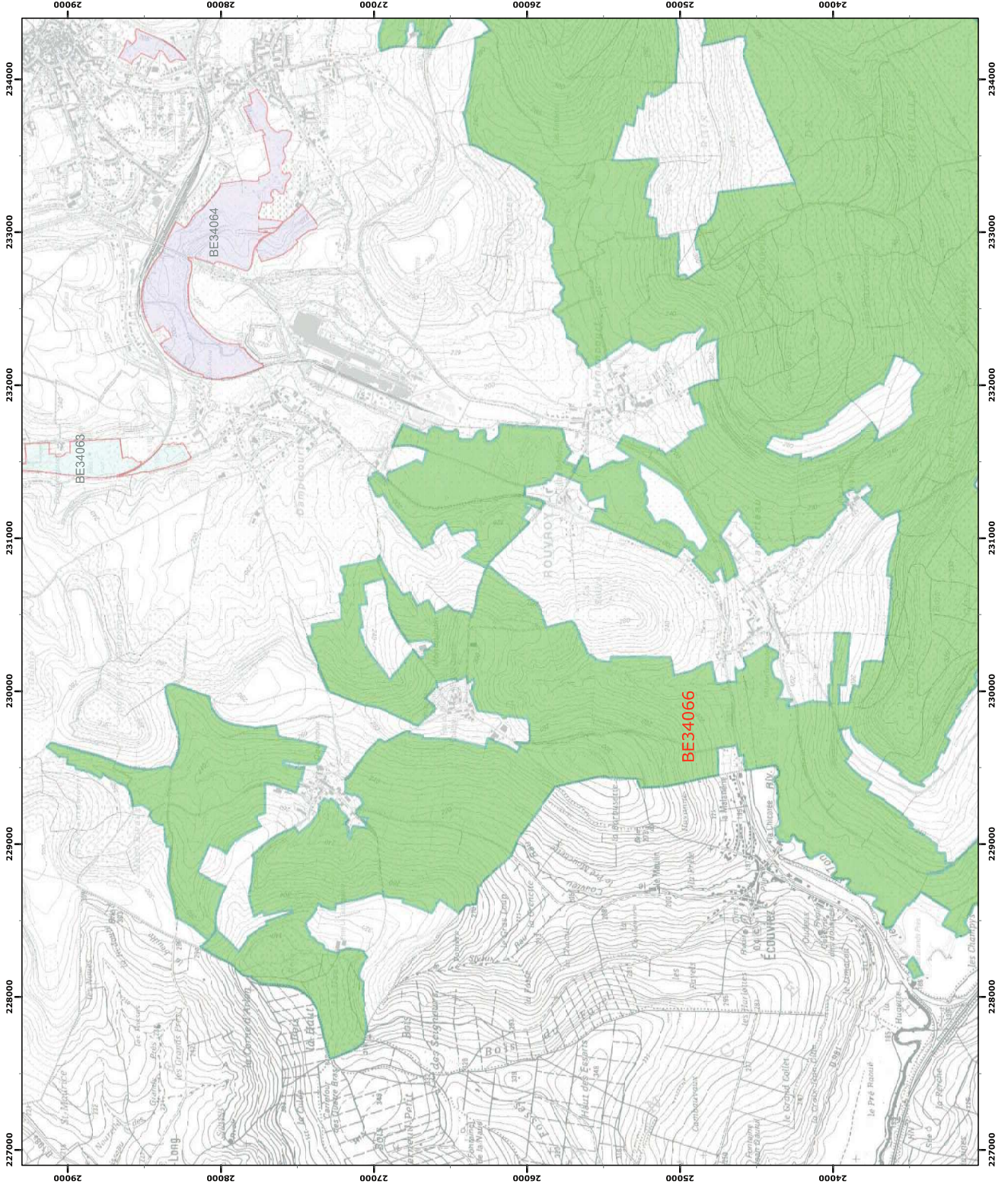


- Légende**
- Périmètres des sites**
- Périmètre du site
 - BE34066
 - BE34063
 - BE34064
- Périmètres des autres sites**
- BE34063
 - BE34064

Annexe 2.1.
 Natura 2000 - BE34066 - Vallée du Ton et Côte bajonnaise de Montquintin à Ruette 1 / 3
 Arrêté de désignation - Vue générale du périmètre du site



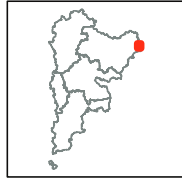
0 250 500 mètres

© SPW-DGARNE; Fond de plan © IGN - Bruxelles
 Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE
 Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
 du Tourisme et des Aéroports,
 délégué à la Représentation à la Grande Région

René COLLIN
 Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Date d'impression : septembre 2016.
 DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
 DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
 ET DE L'ENVIRONNEMENT
 Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur
 Tél.: +32 (0)81 33 58 16 • Fax: +32 (0)81 33 58 22
 http://spw.wallonie.be • N° Vert: 1 718 (appel gratuit) • 1718 (coût comme référence)



Légende

Périmètres des sites

Périmètre du site

BE34066

BE34064

BE34065

Périmètres des autres sites

BE34064

BE34065



Coordonnées Lambert belge 1972
© SPW-DGARNE; Fond de plan © IGN - Bruxelles

Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région

René COLLIN

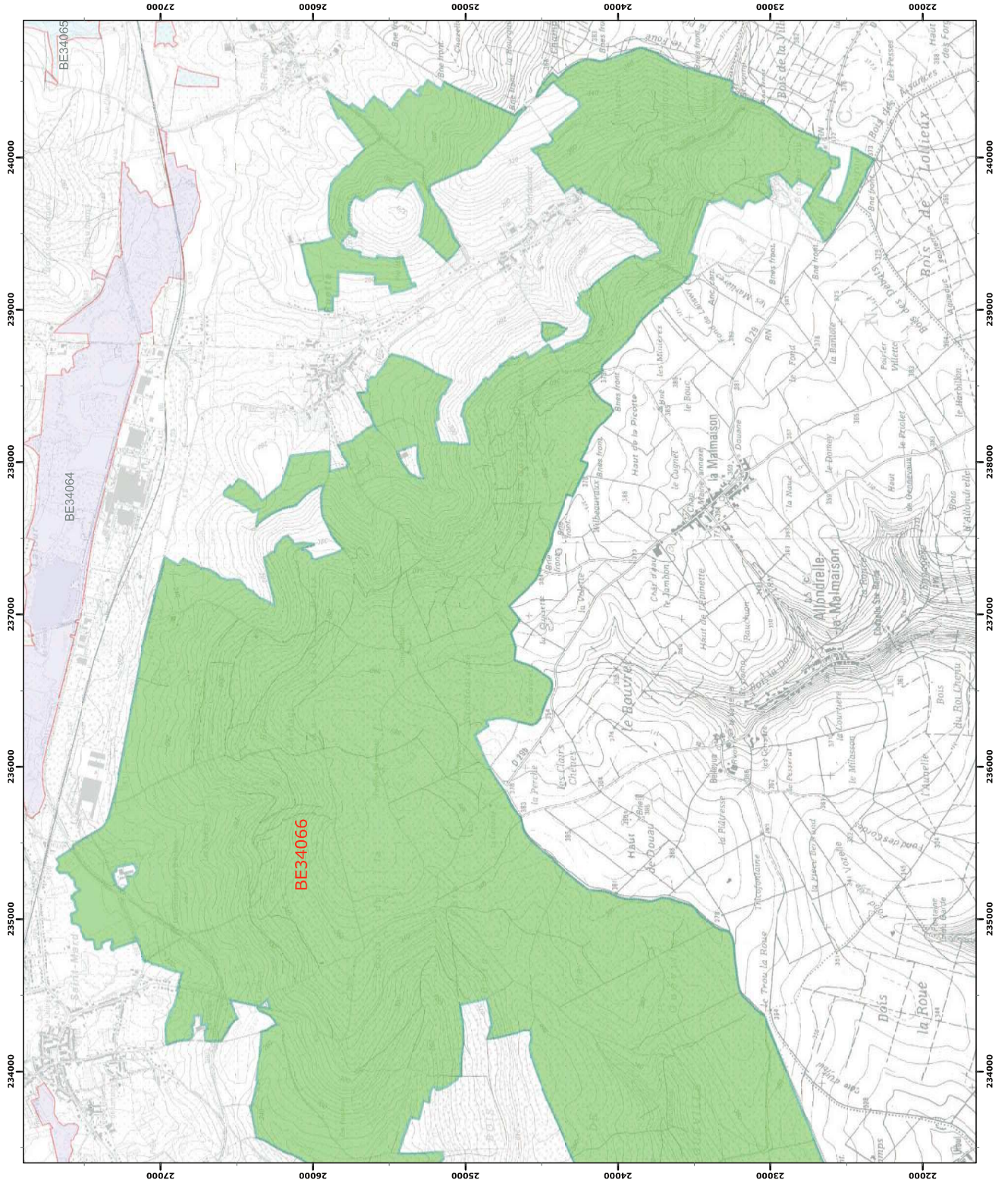
Par délégation pour délivrance de copie conforme,

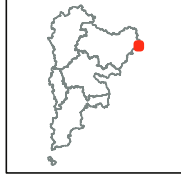
Date d'impression : septembre 2016.

**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**
Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur
Tel: +32 (0)81 33 58 16 • Fax: +32 (0)81 33 58 22
http://spw.wallonie.be • N° Vert: 1718 (appel gratuit) • 1719 (coûtabuse Refnummer)

Annexe 2.1.
Natura 2000 - BE34066 - Vallée du Ton et Côte bajocienne de Montquintin à Ruette 2 / 3
Arrêté de désignation - Vue générale du périmètre du site

Service public de Wallonie





Légende

Périmètres des sites

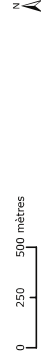
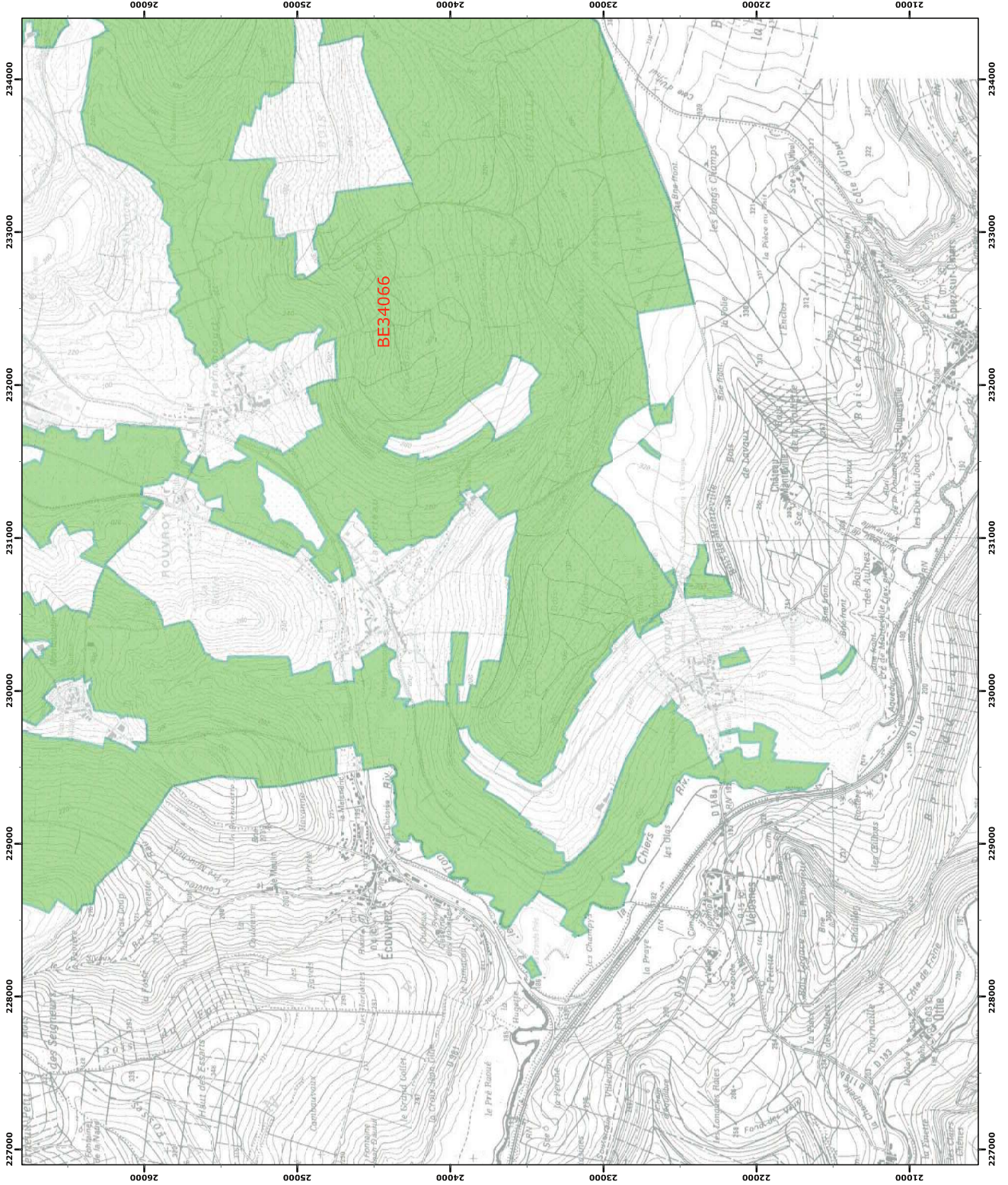
Périmètre du site

BE34066



Annexe 2.1.
 Natura 2000 - BE34066 - Vallée du Ton et Côte bajouienne de Montquintin à Ruette 3 / 3
 Arrêté de désignation - Vue générale du périmètre du site

Service public de Wallonie



Coordonnées Lambert belge 1972
 © SPW-DGARNE; Fond de plan © IGN - Bruxelles

Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
 du Tourisme et des Aéroports,
 délégué à la Représentation à la Grande Région

René COLLIN

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

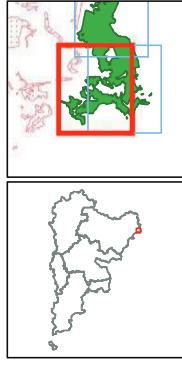
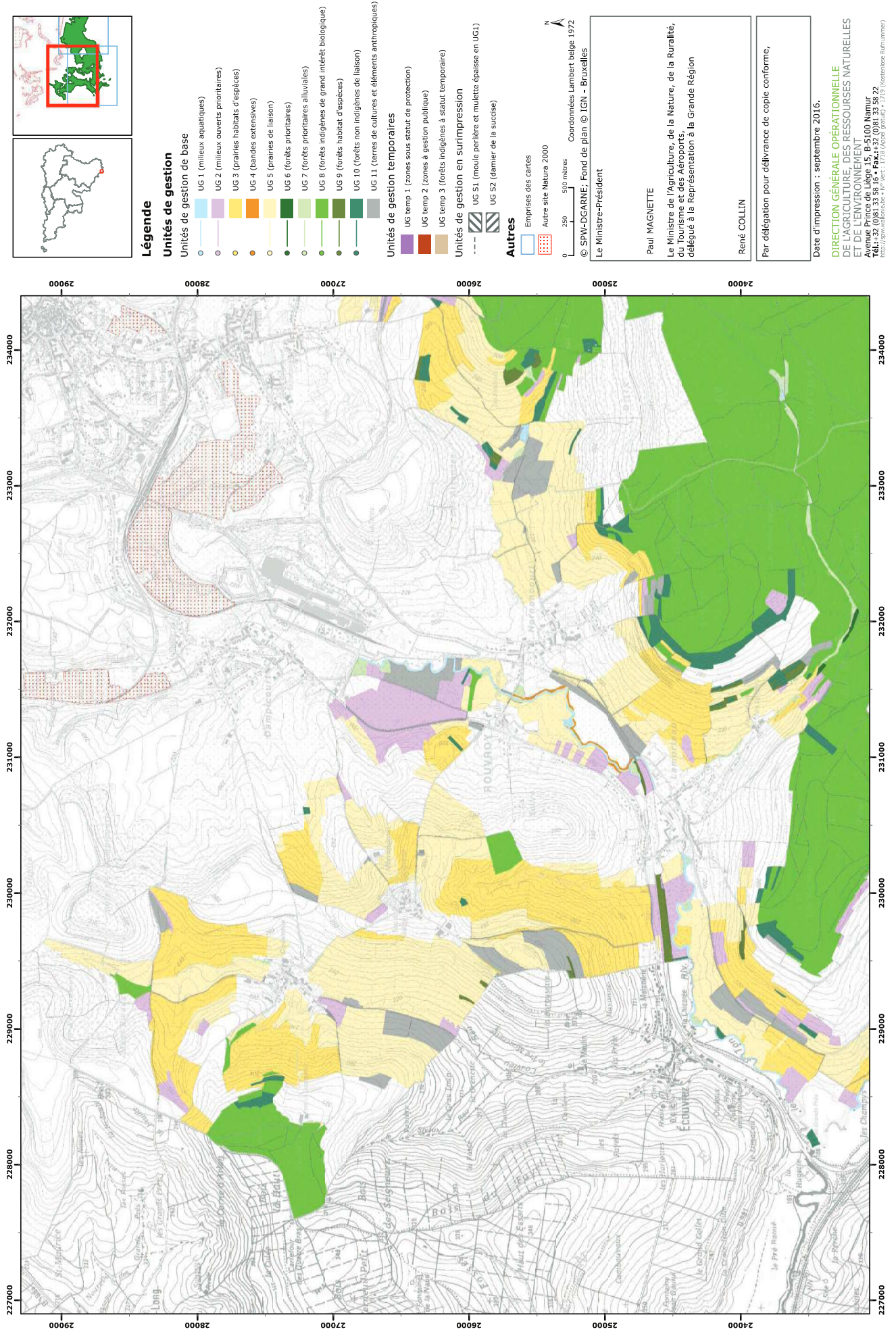
Date d'impression : septembre 2016.

**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
 DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
 ET DE L'ENVIRONNEMENT**
 Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur
 Tél. : +32 (0)81 33 58 16 • Fax : +32 (0)81 33 58 22
 http://spw.wallonie.be • N° Vert : 1 718 (N° vert gratuit) • 1 718 (coût d'une ligne fixe)



Annexe 4.2.
Natura 2000 - BE34066 - Vallée du Ton et Côte bajocienne de Montquintin à Ruette 1 / 3
Arrêté de désignation - Unités de gestion

Service public de Wallonie



Légende

Unités de gestion de base

- UG 1 (milieux aquatiques)
- UG 2 (milieux ouverts prioritaires)
- UG 3 (prairies habitats d'espèces)
- UG 4 (landes extensives)
- UG 5 (prairies de liaison)
- UG 6 (forêts prioritaires)
- UG 7 (forêts prioritaires alluviales)
- UG 8 (forêts indigènes de grand intérêt biologique)
- UG 9 (forêts habitat d'espèces)
- UG 10 (forêts non indigènes de liaison)
- UG 11 (terres de cultures et éléments anthropiques)

Unités de gestion temporaires

- UG temp 1 (zones sous statut de protection)
- UG temp 2 (zones à gestion publique)
- UG temp 3 (forêts indigènes à statut temporaire)

Unités de gestion en surimpression

- UG S1 (moule perlère et muette épaisse en UG1)
- UG S2 (damier de la sucrose)

Autres

- Emprises des cartes
- Autre site Natura 2000

0 250 500 mètres
Coordonnées Lambert belge 1972
© SPW-DGARNE, Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE
Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région

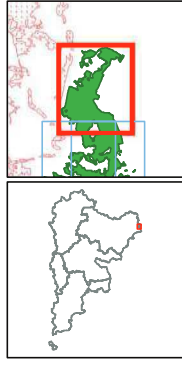
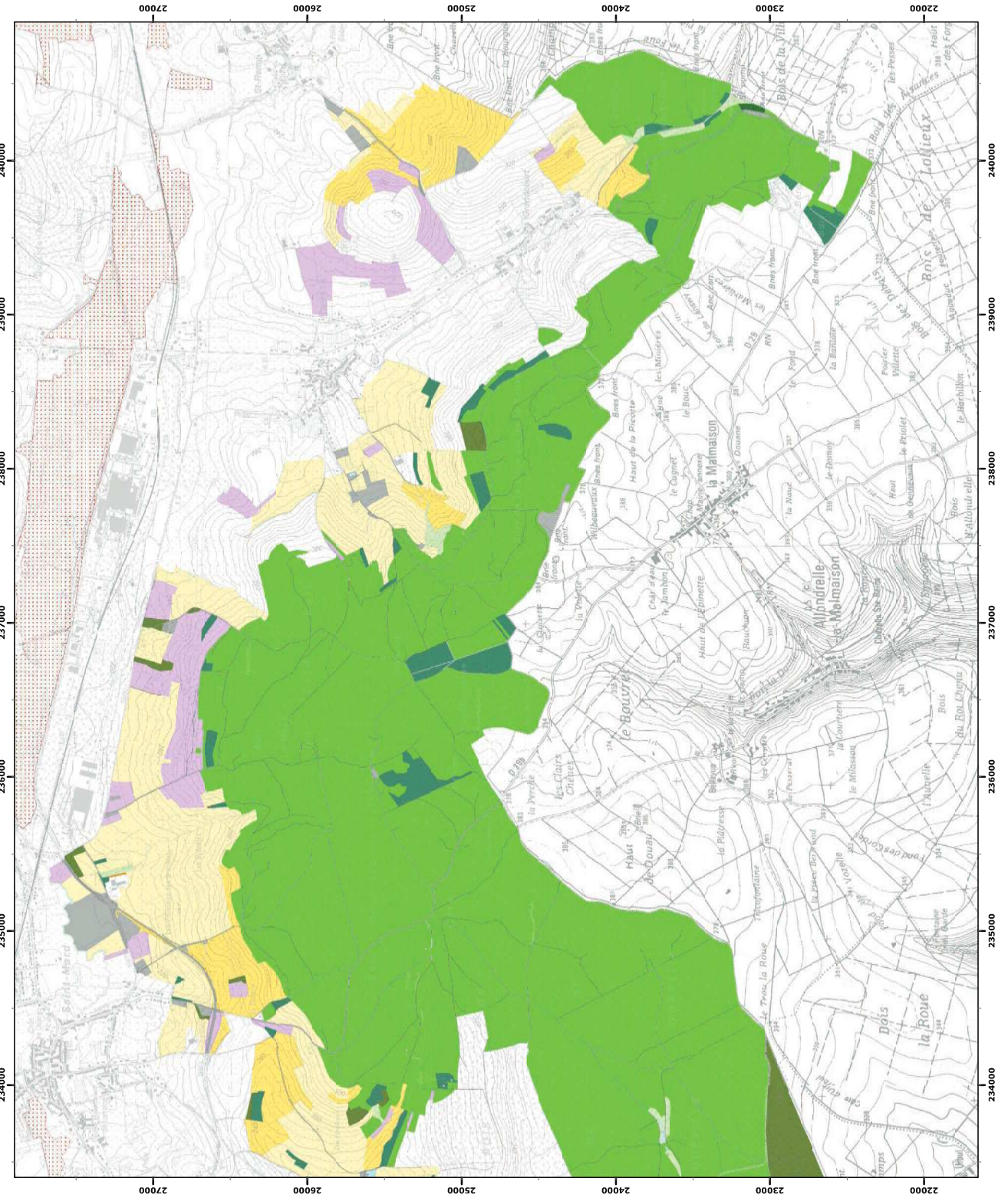
René COLLIN
Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Date d'impression : septembre 2016.
**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**
Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur
Tél.: +32 (0)81 33 56 16 • Fax: +32 (0)81 33 56 22
<http://spw.wallonie.be> • N° Vert : 1718 (Appel gratuit) • 1719 (coûté selon le tarif de l'opérateur)



Annexe 4.2.
Natura 2000 - BE34066 - Vallée du Ton et Côte bajocienne de Montquintin à Ruette 2 / 3
Arrêté de désignation - Unités de gestion

Service public de Wallonie



Légende

Unités de gestion de base

- UG 1 (milieux aquatiques)
- UG 2 (milieux ouverts prioritaires)
- UG 3 (prairies habitats d'espèces)
- UG 4 (landes extensives)
- UG 5 (prairies de liaison)
- UG 6 (forêts prioritaires)
- UG 7 (forêts prioritaires alluviales)
- UG 8 (forêts indigènes de grand intérêt biologique)
- UG 9 (forêts habitat d'espèces)
- UG 10 (forêts non indigènes de liaison)
- UG 11 (terres de cultures et éléments anthropiques)

Unités de gestion temporaires

- UG temp 1 (zones sous statut de protection)
- UG temp 2 (zones à gestion publique)
- UG temp 3 (forêts indigènes à statut temporaire)

Unités de gestion en surimpression

- UG S1 (moule perlifère et muette épaisse en UG1)
- UG S2 (damier de la sucrose)

Autres

- Emprises des cartes
- Autre site Natura 2000

0 250 500 mètres
Conformé Lambert belge 1972
© SPW-DGARNE, Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE
Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région

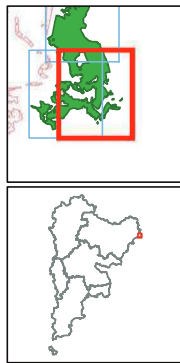
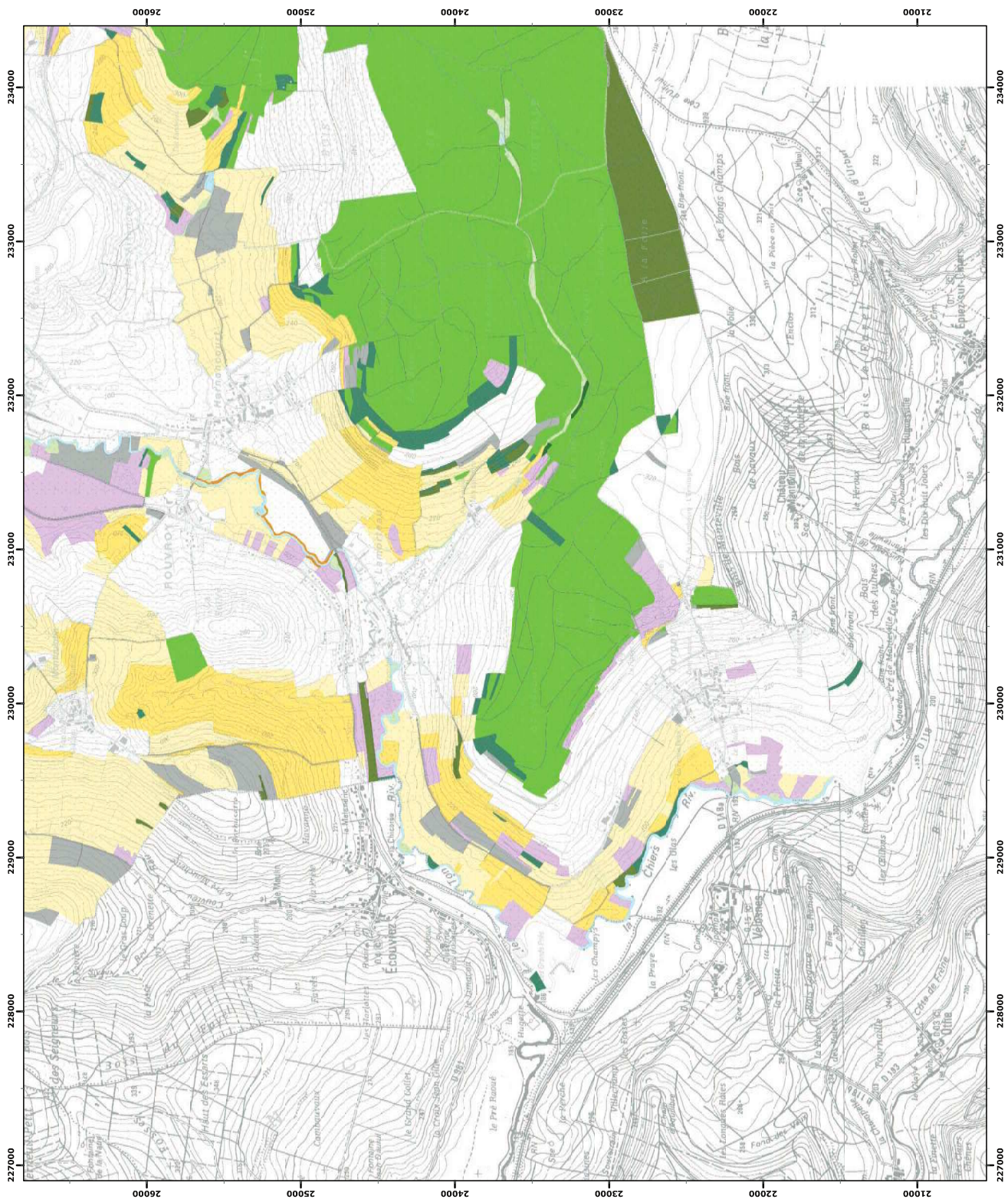
René COLLIN
Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Date d'impression : septembre 2016.
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur
Tél : +32 (0)81 33 56 16 • Fax : +32 (0)81 33 58 22
http://spw.wallonie.be • N° Vert : 1718 (appel gratuit) • 1719 (coûté comme un numéro)



Annexe 4.2.
Natura 2000 - BE34066 - Vallée du Ton et Côte bajocienne de Montquintin à Ruette 3 / 3
Arrêté de désignation - Unités de gestion

Service public de Wallonie



Légende

Unités de gestion de base

- UG 1 (milieux aquatiques)
- UG 2 (milieux ouverts prioritaires)
- UG 3 (prairies habitats d'espèces)
- UG 4 (landes extensives)
- UG 5 (prairies de liaison)
- UG 6 (forêts prioritaires)
- UG 7 (forêts prioritaires alluviales)
- UG 8 (forêts indigènes de grand intérêt biologique)
- UG 9 (forêts habitat d'espèces)
- UG 10 (forêts non indigènes de liaison)
- UG 11 (terres de cultures et éléments anthropiques)

Unités de gestion temporaires

- UG temp 1 (zones sous statut de protection)
- UG temp 2 (zones à gestion publique)
- UG temp 3 (forêts indigènes à statut temporaire)

Unités de gestion en surimpression

- UG S1 (moule perlière et muette épaisse en UG1)
- UG S2 (damier de la sucrose)

Autres

- Emprises des cartes
- Autre site Natura 2000

0 250 500 mètres
Conformé Lambert belge 1972
© SPW-DGARNE, Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE
Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région

René COLLIN
Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Date d'impression : septembre 2016.
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur
Tél.: +32 (0)81 33 58 16 • Fax: +32 (0)81 33 58 22
http://spw.wallonie.be • N° Vert : 1718 (Appel gratuit) • 1719 (coûté selon le tarif de l'opérateur)